



Trop perçu france travail

Par anita

Bonjour

mon mari a démissionné lors d'une période d'essai en 2022 et ne savait pas de bonne foi qu'il lui fallait préciser cela dans sa déclaration auprès de France Travail, aucune information précise de la part de France Travail, sauf si on fait des recherches soi même donc on lui réclame 18000 euros de trop perçu , y a t'il le moindre recours par rapport à France travail en expliquant qu'il y a un manque d'information claire ?? merci d'avance

Par Nihilscio

Bonjour,

Non, il n'y a pas de recours.

Par Isadore

Bonjour,

Il est indiqué assez clairement sur plusieurs sites officiels que tous les événements en lien avec une embauche ou une perte d'emploi doivent être déclarés, et le formulaire d'actualisation comporte lui aussi des champs en ce sens.

Et comme le dit l'adage "nul n'est censé ignorer la loi".

Proposez un échéancier raisonnable.